

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

Des Soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30, à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie :	Travaux de construction
Appel d'offres :	CP22011-182301-C
Descriptif :	Travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteurs de la rue De Rouen, entre les rues Dézéry et De Chambly
Date d'ouverture :	Jeudi le 13 octobre 2022
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la Soumission
Renseignements :	Pour toute question, s'adresser à : deeu_ao_questions@montreal.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet Appel d'offres seront disponibles à compter du mardi 13 septembre 2022.
Visite supervisée des lieux :	N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de Soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Chaque Soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du Cahier des charges.

Les Soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'édifice Lucien-Saulnier, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des Soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les Soumissionnaires.

Montréal, le 13 septembre 2022

Le greffier de la Ville
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Journaux de publication : Le Devoir : X

Autres journaux à préciser :

Système à deux enveloppes : Oui _____ Non X

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?

Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2019